

RAUZAN

FLAUJAGUES

# Le conseil municipal vote la dissolution du CCAS



**Réuni en séance extraordinaire, le conseil municipal a voté à la majorité la dissolution du Centre Communal d'action sociale. Elle sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024.**

Béatrice FERRER

Créé il y a une trentaine d'années lors de la construction de la résidence pour personnes âgées Lansade, le Centre Communal d'action sociale va être dissous à la demande d'une majorité d'élus de la municipalité. La décision a été prise jeudi dernier lors d'une séance de conseil municipal extraordinaire, dont c'était le seul objet, et qui s'était réunie à la demande expresse d'élus de la majorité et de l'opposition.

Patrick Nardou, le maire de Rauzan, a précisé lors de l'ouverture de la séance, qu'il ne comprenait pas cette demande, même si en bon démocrate respectueux des lois, il s'y conforme. « Effectivement certains points de fonctionnement méritent d'être traités, je le com-

prends, mais d'autres me paraissent exagérés, à charge, une vraie cabale politique destinée à atteindre le maire mais aussi le vice-président du CCAS. Je demande des explications concernant les points énoncés, moi j'ai besoin de comprendre les motivations ».

Il faut préciser que si cette réunion s'est tenue, c'est parce que plusieurs membres de la majorité, dont des adjoints, ont estimé qu'il y avait urgence à agir et à replacer l'action sociale et la résidence pour personnes âgées en gestion directe par la municipalité. Tout le monde a pu s'exprimer. Y compris deux membres du CCAS dans le public.

Sarah Baro, Christophe Quebec, ou encore Bernard Bouchon, et ce ne sont pas les seuls, ont ainsi exprimé la nécessité de dissoudre le CCAS.

On peut comprendre qu'il s'agit essentiellement de problèmes relationnels, qui ne remettent pas en cause l'engagement, l'implication et le travail des protagonistes, mais qui ont entraîné des réactions en chaîne depuis le mois de juillet. Avec pour point d'orgue la décision commune de 9 élus d'y mettre fin rapidement.

Le CCAS donc, s'occupe essentiel-

lement de la résidence. Celle-ci fonctionne bien, elle a bénéficié de travaux de rénovation, les derniers en date, en cours de finalisation étant le changement des cuisines. Deux appartements sont libres mais il y a des familles en attente.

Le CCAS fonctionnait avec son propre personnel et des agents de la mairie payés en plus pour les missions effectuées.

Le problème est venu du retard dans les travaux, mais aussi du désengagement de plusieurs agents de la mairie, qui ne souhaitaient plus être détachés sur le CCAS.

Désengagement qui a rapidement posé de gros problèmes de fonctionnement.

La dissolution du CCAS, va permettre à la municipalité de reprendre la main, aux agents de la mairie de travailler pour la résidence dans le cadre de leur mission, et normalement d'apaiser les tensions.

Cette gestion est possible dans une commune de moins de 1500 habitants.

Mise au vote à bulletin secret, la décision de dissoudre le CCAS a été prise à la majorité par 9 votants contre 6.

Elle sera effective au 1<sup>er</sup> janvier 2024.



Une « boîte à pains » est installée à Flaujagues, sur la place de la mairie. Elle est alimentée par Dominique Dane, boulanger à Saint-Magne-de-Castillon qui confectionne lui-même le pain dans son four à l'ancienne. On y trouve : baguettes, pain de 500 g, pain au maïs, pain complet, pain à l'épeautre, pain gaulois, croustigrain, boule de campagne, et des viennoiseries.

Au moment des rois, des galettes seront proposées. Les produits pourront évoluer avec le temps, en fonction des demandes. La même machine déjà installée à Juillac fonctionne très bien à la grande satisfaction des habitants.

MOULIETS-ET-VILLEMARTIN

## La commune prépare son Téléthon

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Mouliets-et-Villemartin s'engage et organise le « Téléthon Moulietois ».

Un week-end festif: les 8, 9 et 10 décembre 2023, durant lequel la municipalité ainsi que les associations de la commune organiseront conjointement de nombreuses animations.

Les festivités débiteront par une Chorale en la Vieille Église à 19h30 le vendredi 8 décembre.

Toute au long de la journée du samedi 9 décembre, de nombreuses animations seront disponibles, animations sportives organisées par

les sapeurs-pompiers de Castillon-la-Bataille, jeux et promenade en poney, décoration des sapins de Noël ou encore concours de belote. Ce week-end à but caritatif se clôturera par un loto le dimanche 10 décembre à 14h à la salle polyvalente. Billets de tombola, crêpes, pâtisseries et porte-dés seront à la vente et les bénéfices seront intégralement reversés à l'AMF Téléthon.

**Pratique** .....

Tout le programme sur : <https://moulietsetvillemartin.com/>

Renseignement et information: 06 88 88 00 73.

Saint-Pey-de-Castets

**Deuxième marché de Noël** de l'association Escouach Tonic les 25 et 26 novembre, à la salle polyvalente de Saint-Pey-de-Castets. Une quinzaine d'exposants seront présents de 10h à 18h avec des stands gastronomiques, produits artisanaux, produits de bien-être, bijoux, idées cadeaux, ... Une animation « confection de couronnes » sera proposée par l'Association des Parents d'Élèves de l'école de St-Pey-de-Castets/Civrac. Restauration sur place avec buvette et snack. Truck Délice sera également présent pour la restauration le midi.

Mouliets-et-Villemartin

**Concours de belote par équipe** le samedi 25 novembre à 21 heures organisé par le club de loisirs salle polyvalente. Renseignements 06 88 47 10 08.

Sainte-Radegonde

**Loto** le dimanche 26 novembre à 14h30 à la salle des fêtes de Ste-Radegonde. Réservation 06 73 20 61 66.

Gensac

**Loto** au profit du Téléthon organisé par Gensac Promotion le dimanche 26 novembre à 14h30 à la salle omnisports.



La Résidence pour personnes âgées sera gérée en direct par la mairie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024